

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du DIMANCHE 17 Juin 1792

## PRUSSE.

De Berlin, le 2 juin.

LE prince Henri de Prusse est parti pour Dresde : on assure qu'il n'étoit ni dans la confiance ni dans l'opinion du système politique que le cabinet vient de combiner avec l'Autriche. Le prince d'Oslen, nommé Saeken, est parti pour Francfort : on ne le dit chargé d'autre mission que celle d'assister, au nom de l'électeur de Brandebourg, à l'élection de l'empereur. Cependant tout semble se préparer à la marche d'une armée sur les rives du Rhin. Hier trois brigades d'artillerie à cheval se sont mises en route pour Coblenz, sous les ordres du major de Schonermark. Demain le régiment d'Ebberstein partira d'ici pour Magdebourg. Le prince Louis fera la campagne avec ce beau corps. Aujourd'hui les chasseurs à pied ont quitté leur garnison à Mittenwalde, pour suivre leur destination ultérieure. Le général de Pfau & le major de Tauentzien sont partis avant-hier pour Brunswyck, pour s'aboucher avec le duc régnant, avant de se rendre, le premier, au grand corps de l'armée autrichienne, qui sera commandée par le prince de Hohenlohe; l'autre pour se joindre à celle des Pays-Bas. Ils serviront de commissaires pour diriger les opérations d'après le système des deux cours; & le cabinet de Vienne entretiendra, pour le même objet, des commissaires dans les armées prussiennes. Le général Mollendorf est destiné pour les frontières de Pologne, où il n'est encore question que d'entretenir une armée d'observation.

## HOLLANDE.

Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 8 juin, (tirée de la Gazette de Leyde).

Un exprès arrivé ce matin à une de nos principales maisons de commerce, a apporté la nouvelle aussi intéressante qu'imprévue, d'une révolution survenue à l'une des principales cours d'Allemagne. A la suite d'un mécontentement, qui y a éclaté sur le système suivi depuis quelque tems, le souverain a renvoyé deux ministres, qui jouissoient de sa confiance sur le pied de l'amitié la plus intime. Une troisième personne honorée de son affection, a aussi quitté, dit-on, la capitale. Cet événement, s'il se vérifie dans toutes ses circonstances, seroit très-favorable à la Pologne, qui paroît être abandonnée à elle-même; & la ligue contre la France seroit considérablement affoiblie. Tels sont les rapports du jour: nous en attendons la confirmation.

( Nous favions depuis quelque tems qu'il y avoit un mécontentement très-marqué à Berlin sur l'alliance avec l'Autriche, & sur la part que le roi alloit prendre aux affaires de Pologne & à celles de France, lorsque avant-hier au soir des avis de la Haye annoncerent que ce mécontentement avoit éclaté parmi le peuple & même dans l'armée, au point que le roi de Prusse avoit cru devoir le calmer en renvoyant les personnes qui avoient le plus de part à sa confiance, telles que madame la comtesse d'Aernoff, M. Bischofwerder & le ministre Woelner. C'étoit, ajoutoit-on, le parti d'Hertzberg qui avoit ainsi excité ce mouvement pour enlever le roi à ces conseillers pervers.

Comme cette grande nouvelle qui changeroit absolument le système

du cabinet de Berlin, & qui vaudroit mieux pour nous que le gain de deux batailles, ne venoit pas directement de Berlin, nous ne crûmes pas devoir nous presser de l'annoncer dans notre feuille d'hier. Il est bien étonnant que depuis le 7 ou le 8 juin qu'on l'a reçue à Amsterdam, elle ne soit pas encore parvenue officiellement à notre ministère, & que la gazette d'Amsterdam du 12 juin, loin d'en faire mention, donne au contraire des détails sur la marche des troupes prussiennes vers le Rhin).

## FRANCE.

### DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait des lettres de l'armée de la Fayette, du camp retranché sous Maubeuge, le 10 juin.

Hier nous avons été faire une reconnaissance armée : le général y étoit. On a fait replier tous les postes de l'ennemi, & la reconnaissance a été couverte pendant trois heures par les fusillades & coups de pistolet de nos tirailleurs. Notre infanterie, composée du bataillon de chasseurs, & du 4<sup>e</sup> bataillon de la Meurthe, y avoit pris goût, & l'on a eu beaucoup de peine à les faire reculer. L'ordre en a été donné & exécuté lorsque l'objet du général a été rempli. Nous avons eu trois hommes & deux chevaux blessés. On croit que les ennemis ont eu sept à huit blessés. Cette tirailerie a fort amusé nos troupes, & la manière dont elles l'ont exécutée a donné le tems de reconnoître parfaitement le camp ennemi; il a paru fort étendu & occupant les hauteurs sous Mons. La reconnaissance a été poussée jusqu'au pont de pierre. On doit regarder cette reconnaissance comme une opération nécessaire & remplissant l'objet de la combinaison des deux armées. Le général la Fayette, chargé vraisemblablement de tenir en échec les troupes rassemblées sous Mons pour les empêcher, ou de renforcer la garnison de Tournay, que l'on présume devoir être attaquée par le maréchal Luckner, ou d'aller prendre une position respectable à Leuze, entre Mons & Ath, a dû d'abord reconnoître la position des ennemis, pour leur en imposer & leur faire craindre une attaque. On pense, par le peu de mouvement qu'ils ont fait pour s'opposer à cette reconnaissance, qu'ils se sont mépris sur nos intentions, & qu'ils ont cru qu'on les attaqueroit, ils ont dû nécessairement attendre, dans la position avantageuse qu'ils occupent, nos derniers mouvemens.

Le lendemain ils ont cherché à nous surprendre, & ont fait attaquer notre avant-garde sans obtenir aucun succès, comme on le verra par le détail ci-joint. Cette journée n'a été malheureuse que par la perte du général Gouvion, qui excite les regrets du général & de toute l'armée. Nous ne doutons pas que tous les bons citoyens de la capitale, & surtout ses frères d'armes de la garde nationale parisienne, ne partagent le douloureux sentiment que fait éprouver la mort de ce premier défenseur de la liberté.

Autre lettre du même camp, du 11 juin.

..... Il y a eu une affaire à l'avant-garde du général Gouvion, où nous n'avons pas eu vingt hommes tués, & où cependant nous avons perdu deux lieutenans-colonels & le brave général Gouvion. Les ennemis ont manqué leur

Coup ; & comme le général la Fayette a soutenu l'avant-garde avec des grenadiers & quelques bataillons & escadrons, ils se sont retirés précipitamment, en nous laissant une partie de leurs morts & quelques blessés. Le général la Fayette n'a pas eu de peine à reprendre des postes au-delà de ceux que nous occupions. La perte des ennemis a été plus considérable que la nôtre : quarante de leurs hulans ont été entourés & taillés en pièces par les buffards du 2<sup>e</sup>. régiment. J'ai vu parmi les morts un officier & des soldats de différentes armes. Notre artillerie, & sur-tout celle à cheval, leur a tué beaucoup de monde.

Extrait d'une lettre de Maubeuge, du 12 juin.

Hier lundi, à trois heures du matin, les Impériaux ont attaqué notre avant-garde composée de 4 mille hommes, & qui étoit campée entre Bétigny & la Guisnelle. Comme il tomboit une pluie affreuse, le combat n'a pas été long, & notre troupe est rentrée ici entre cinq heures & demi & six heures du matin, ainsi qu'une grande partie des équipages. Nous avons beaucoup souffert de voir arriver ainsi nos braves soldats : mais ce qui nous a bien consolés, c'est de savoir qu'ils se sont bien battus.

Le bataillon national de la Meurthe & celui de la Côte-d'Or ont fait des prodiges : aussi ce sont eux qui ont le plus perdu de monde. Il semble que les Impériaux en veulent aux gardes nationales plus qu'aux troupes de ligne.

Le général Gouvion a eu le malheur d'être tué d'un boulet de canon. Avant l'action, il disoit à M. la Fayette & à ses amis : *Le plus grand bonheur qui puisse nous arriver, placés, comme nous sommes, entre les aristocrates & les factieux, c'est de périr les armes à la main* (1). La perte de ce général fait beaucoup de peine à M. de la Fayette, qui a passé hier en cette ville avec toute la troupe du camp de Rouvic ; mais il n'a quitté le champ de bataille que lorsque les Autrichiens furent rentrés chez eux.

De Paris, le 17 juin.

Les 8, 10 & 13 de ce mois, le ministre de la marine a présenté au roi MM. Polverel, Santhonax & Ailhaud, en qualité de commissaires civils délégués aux Isles Sous-le-Vent.

M. d'Esparsès, lieutenant-général & commandeur de l'ordre de Saint-Louis, en qualité de Gouverneur-général de ces Isles.

MM. Leroi, Fontigny, Lamare & Girault, en qualité de commissaires civils délégués aux Isles-du-Vent.

M. Collot, maréchal-de-camp, en qualité de gouverneur de la Guadeloupe.

M. Ricard, maréchal-de-camp, en qualité de gouverneur de Sainte-Lucie.

M. Guillot, en qualité de commissaire civil délégué à Cayenne. M. d'Alais, maréchal-de-camp, en qualité de gouverneur. M. le Quoi Montgivaud, en qualité d'ordonnateur.

Les places vacantes dans le ministère ont été offertes à plusieurs personnes qui ont refusé : MM. Demouriez & Mourgues ont même donné hier leur démission ; de sorte qu'il ne reste plus que M. Lacoste dans le ministère.

Voilà, en moins d'un mois, trois gouverneurs de Saint-Domingue nommés successivement. Le premier, M. Collot,

(1) M. Condorcet a cru rabaisser la mort glorieuse de ce brave homme, lorsqu'il a dit, en parlant de sa mort, qu'il avoit des préjugés politiques. Apparemment la sainte & noble indignation de M. Gouvion à la vue des assassins de son frère & du brave Desilles, qu'on faisoit séger à côté de lui, parmi les législateurs, est un préjugé aux yeux de Condorcet, se disant Condorcet. Il faut avoir un front d'airain pour porter la philosophie à ce point-là.

a refusé ; & il a préféré la Guadeloupe, parce qu'on n'a pas voulu lui donner d'autres commissaires civils que ceux qui devoient l'accompagner, & qui sont MM. Polverel, Santhonax & Raymond le mulâtre. L'autre, M. de Verdier, auroit bien consenti à partir avec eux ; mais il desiroit qu'on modifiât leurs pouvoirs, afin qu'à leur moindre réquisition, il ne se vit pas arrêté dans ses opérations. Enfin est venu M. d'Esparsès, qui, plus confiant en ces trois commissaires, a accepté cette pénible mission. Voici la lettre que M. de Verdier a écrite au ministre de la marine, pour donner la démission de ce commandement.

De Paris, le 5 juin 1792.

MONSIEUR,

Je vous envoie ma renonciation au gouvernement général de Saint-Domingue ; je vous prie de mettre aux pieds du roi l'hommage de ma sensibilité & respectueuse reconnaissance. Après avoir mûrement réfléchi sur le tableau actuel de Saint-Domingue, comme sur vos instructions, je me trouve au-dessous d'une telle besogne. Je fais sans doute un grand sacrifice au zèle qui m'anime de me rendre utile au bien public, de m'y sacrifier même, si je pouvois me persuader de l'opérer ; mes regrets sont d'autant plus grands, que le roi auquel j'ai consacré un dévouement sans bornes, avoit bien voulu fixer son choix sur moi : mais, monsieur, c'est dans l'Inde (j'ose le dire) que je peux rendre des services utiles, par la parfaite connoissance des hommes & des choses sous tous les rapports, par plusieurs campagnes pendant lesquelles j'ai été assez heureux pour réussir dans toutes les expéditions dont j'ai été chargé, par trente-cinq ans enfin de sérieuses méditations toutes tendantes à me mettre en état de mieux servir ma patrie & le roi.

Je suis avec respect, &c.

(Signé) VERDIER.

Cette démarche, si simple & si loyale, a été calomniée : on a dit que M. de Verdier, n'ayant obtenu le cordon rouge qu'à raison de sa nomination au gouvernement de Saint-Domingue, auroit dû partir. Pour se justifier de cette odieuse imputation, M. de Verdier a écrit au ministre de la guerre, qui lui a répondu par la lettre suivante.

Paris, le 8 juin 1792, l'an 4<sup>e</sup>. de la liberté.

C'est sur le compte que j'ai rendu au roi, Monsieur, de vos anciens services & sur leur mérite, & en considération d'une promesse du feu roi en 1772, confirmée dans deux lettres de MM. le maréchal de Mury & de Saint-Germain, ministres de la guerre en date de 1774 & février 1776, que sa majesté vous a accordé le cordon rouge, & non en raison de votre nomination au gouvernement de Saint-Domingue, elle n'est que du 25 mai, & vous l'aviez obtenu auparavant. Je m'empresse, monsieur, de vous envoyer cette déclaration prise dans la vérité.

Le ministre de la guerre. (Signé) SERVAN.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Français de Nantes).

Suite de la séance du vendredi 15 juin.

M. Guadet a pris ensuite la parole. Après avoir dépeint les manœuvres dont on environne sans cesse l'Assemblée pour la perdre, & pour perdre avec elle la constitution & la France, il a dénoncé un assassinat commis par un député sur la personne d'un autre député ; il a dit que M. Grangeneuve avoit été assassiné hier soir dans l'allée des Feuillans ; il a invoqué la vengeance des loix contre M. Joucault son assassin.

Cette dénonciation affligeante a répandu tour-à-tour dans l'Assemblée la consternation, l'indignation & la douleur. M. Guadet avoit représenté le fait sous les couleurs les plus noires & les plus odieuses : il a représenté M. Grangeneuve comme un homme sacrifié à la haine & à la perfidie d'un de ses collègues, parce qu'il soutenoit que les habitants de la ville d'Arles étoient des contre-révolutionnaires. Il a demandé qu'on entendît à la barre les personnes qui avoient été témoins de cet événement. Ces témoins sont MM. Barbarus, député du club de Marseille ; Jaquet, député des Monaldiens d'Arles, & M. Saint-Huruge.

M. Calvet est monté à la tribune après M. Guadet ; &

là, dans raconté dans l'a c'étoit M. M. Calv M. Graz reconno les poin cette rix legue, l M. Saint dans le les dépu La gar cis & p cependan qu'il étoi tucilicr. M. Calv dale de c des patri affaire qu persones nement p M. Fra Calvet. I quelques neuve av ces injure être quali Pluieu & Calvet De tou jour, lorf voquer la témoin qu neuve. Au tribuna ; il voir l'assen culiere ; ce qui seroit que ; pour indigne du d'entendre faire un r sage pour faire à son On alloit recommencé bune, pau ton parmi une prompi l'autre. M. Guac lois que M an a deman M. Joun par lui ; il a mit de pet d'hui ne fir d'antierie. neuve. — bien, en c gne. — A c nous n'en ci est fini. —

là, dans un style simple, sans couleur, sans passion, il a raconté le fait dont il a été témoin. Il a dit qu'en passant dans l'allée des Feuillans, il a entendu des cris perçans; c'étoit M. Grangeneuve qui crioit à *L'assassin, on m'assassine*. M. Calvet se précipite vers le lieu de la scène, & il voit M. Grangeneuve aux prises avec un particulier qu'il n'a pu reconnoître d'abord, parce que deux personnes lui tenoient les poings sur la figure: il se met en devoir de faire cesser cette rixe scandaleuse, & il reconnoît M. Jouneau son collègue, le collègue de M. Grangeneuve. Pendant ce désordre, M. Saint-Huruge & quelques autres membres se répandoient dans le voisinage, & crioient à haute voix qu'on assassinoit les députés patriotes.

La garde nationale & la gendarmerie, averties par leurs cris & par ceux de M. Grangeneuve, a arrêté M. Jouneau; cependant il a été remis en liberté, par la considération qu'il étoit député, & qu'il ne s'agissoit que d'une rixe particulière.

M. Calvet, après avoir fait ce récit, a déploré le scandale de cet événement: il a été indigné sur-tout de ce que des patriotes cherchoient ainsi à proclamer hautement une affaire qui devoit rester dans l'oubli, & de ce que quelques personnes avoient cherché à profiter de ce malheureux événement pour répandre la consternation dans le peuple.

M. Fraissenel a parlé ensuite; il a confirmé le récit de M. Calvet. Il résulte de son rapport, que M. Jouneau avoit fait quelques menaces à M. Grangeneuve, & que M. Grangeneuve avoit répondu à M. Jouneau par des injures, & que ces injures avoient provoqué une rixe qui n'auroit pas dû être qualifiée *d'assassinat*.

Plusieurs autres députés, témoins comme MM. Fraissenel & Calvet, ont raconté le fait de la même manière.

De toutes parts on commençoit à demander l'ordre du jour, lorsque M. Bazzyre s'est réuni à M. Guadet pour invoquer la sévérité de l'Assemblée: il ne vouloit point d'autre témoin que la fâcheuse situation où se trouvoit M. Grangeneuve. Au milieu de ces débats, M. Jouneau a paru à la tribune; il a exprimé la douleur profonde qu'il ressentoit de voir l'Assemblée descendre à l'examen d'une querelle particulière; cependant il s'est soumis avec résignation à tout ce qui seroit ordonné sur son sort: il a demandé seulement que, pour éviter le scandale d'une discussion minutieuse & indigne du corps législatif, on nommât un comité chargé d'entendre les témoins & les raisons des deux parties, & d'en faire un rapport à la tribune. Cette proposition étoit trop sage pour ne pas être adoptée; l'Assemblée a renvoyé l'affaire à son comité des douze.

On alloit passer à l'ordre du jour, lorsque les débats ont recommencé de nouveau. M. Dussaux est monté à la tribune, pour dire que cette affaire excitoit de la fermentation parmi le peuple; il a demandé que l'Assemblée prît une prompte détermination, & rendit justice à l'un & à l'autre.

M. Guadet a repris la parole; il a soutenu encore une fois que M. Jouneau avoit commis un attentat national; il a demandé vengeance au nom du peuple français.

M. Jouneau a démenti M. Guadet sur les faits avancés par lui; il a raconté la querelle qu'il a eue avec M. Grangeneuve. J'espère, a-t-il dit à ce dernier, en sortant du comité de pétition, que l'injure que vous m'avez faite aujourd'hui ne finira point comme la dernière par une mauvaise plaisanterie. — Comme vous voudrez, a répondu M. Grangeneuve. — Vous êtes un brave homme? — Oui. — Hé bien, en ce cas, je vous attends demain au bois de Boulogne. — A quelle heure? — A neuf heures, à moins que vous n'en choisissiez une autre. — A neuf heures, soit. — C'est fini. — Ainsi donc vous m'attendez demain au bois de

Boulogne, dit M. Grangeneuve? — Oui. — Avec des pistolets? — Oui. — Hé bien, je n'y irai pas. — Comment, vous rétractez votre parole? — Sans doute, je n'irai ni là ni ailleurs. — Décidément? — Oui, Monsieur.

Telle est la conversation qui a eu lieu entre MM. Jouneau & Grangeneuve.

Les débats sont devenus plus vifs. Quelques membres ont argumenté de l'atrocité des duels; ils ont demandé que l'Assemblée consacrat ses principes sur un délit digne des chevaliers de Coblence. MM. Carnot & Vaublanc n'ont vu dans la conduite de M. Jouneau qu'une faute légère; ils vouloient condamner l'un à passer trois jours à l'Abbaye, & l'autre à passer trois jours aux arrêts dans sa chambre. Après des débats très-long, très-fastidieux & très-affligeans, l'Assemblée a décrété que les témoins seroient entendus.

L'Assemblée a été suspendue jusqu'à six heures.

*Suite de la séance reprise à 6 heures du soir.*

Il semble, dit Montesquieu, en parlant des démêlés de l'Université au sujet de la lettre K, il semble que les têtes des plus grands hommes s'étrécissent lorsqu'elles sont rassemblées, & que là où il y a plus de sages, il y ait aussi moins de sagesse. On s'attache toujours si fort aux minuties, aux vains usages, que l'essentiel ne va jamais qu'après. — Ces paroles disent assez que nous allons rendre compte d'une discussion affligeante pour les bons citoyens, que nous allons retracer des débats où l'esprit de parti a eu plus de part que l'intérêt national; nous allons enfin rappeler une séance sur laquelle nous voudrions jeter le voile éternel de l'oubli.

Quatre commissaires avoient été nommés par l'Assemblée pour recevoir la déclaration de M. Grangeneuve. M. Cretin a lu cette déclaration à la tribune: M. Grangeneuve se plaint des menaces qui lui ont été faites par M. Jouneau; il se plaint d'avoir reçu un soufflet & des coups de bâton.

M. Jouneau a pris ensuite la parole; il a gémi d'abord sur la triste nécessité où il se trouvoit de donner de la publicité à des scènes scandaleuses; il est convenu du tort qu'il avoit eu de céder à un premier mouvement, & il a raconté ce qui s'étoit passé entre lui & M. Grangeneuve avec une franchise qui n'a pas été démentie.

M. Grangeneuve étoit le rapporteur de l'affaire d'Arles. Plusieurs fois M. Jouneau avoit eu à ce sujet des démêlés très-vifs. M. Grangeneuve disoit qu'il ne pouvoit pas croire au danger qu'avoient éprouvé les administrateurs des Bouches-du-Rhône, puisqu'ils n'avoient pas péri. M. Jouneau soutenoit une opinion contraire. Si vous pensez autrement, lui dit M. Grangeneuve, c'est que vous auriez *soutu le camp* en pareille occasion. M. Jouneau répliqua à ce propos qu'il n'avoit jamais eu peur, & que cent hommes comme M. Grangeneuve ne lui seroient pas perdus un pouce de terrain. La querelle s'anima, M. Lacuée intervint, & Ton se rendit au comité de pétition. En sortant du comité, M. Jouneau aborda M. Grangeneuve, & il eut avec lui la conversation que nous avons rapportée plus haut.

M. Grangeneuve, après avoir répondu à M. Jouneau de la manière la plus dure & la plus amère, lui dit en s'approchant de lui: vous êtes un j. f. & un soutu viédaje.

M. Jouneau alors ne put retenir sa colère; il appliqua un soufflet sur la joue de M. Grangeneuve. M. Grangeneuve se baissa pour prendre une pierre qu'il lanca contre M. Jouneau, & il le saisit au collet; alors M. Jouneau lui donna quelques coups d'une petite canne pour se dégager de lui, & il le poussa sur un tas de pierres. M. Grangeneuve prit encore une pierre, & revint à la charge contre son adversaire, en criant à *L'assassin, on m'assassine, qu'on arrête ce coquin, à la garde! à la garde!* M. Jouneau se replioit vers la salle de l'Assemblée, lorsqu'il est tout-à-coup arrêté, in-

sulté & maltraité par cinq ou six personnes qui l'environnent. Il a manqué d'être assassiné par l'un d'eux nommé Saint-Huruge, & il ne doit son salut qu'à plusieurs de ses collègues qui se trouvoient dans ce lieu. Tel est le récit qu'a fait M. Jouneau; il a protesté de sa soumission aux volontés de l'assemblée; mais il a ajouté que le scandale, qui résulteroit de la publicité d'une querelle particulière; ne fortiroit jamais de sa mémoire.

M. Saint-Huruge a paru le premier. On lui a demandé son nom, sa demeure & sa profession. — Je porte le nom de Saint-Huruge, & je le porte comme on porte celui de Picard & de Champagne; je demeure rue de Bourbon; j'ai été mousquetaire & en même-tems aide-de-camp. — Après cette explication préalable, M. Saint-Huruge a raconté ce qu'il avoit vu. — J'étois au café avec plusieurs bons patriotes comme moi; nous nous entretenions des exploits du maréchal Luckner: tout-à-coup nous entendons crier à l'assassin; nous sortons du café: je me trompe de porte, je cours au-devant d'un homme qu'on poursuivoit; je vois que c'est le patriote Grangeneuve qu'on assassine: je saisis le fuyard; on me dit ensuite que c'étoit un député. Grand Dieu! m'écriois-je, c'est un député, je croyois que c'étoit un assassin; je le lâchai bien vite. M. Grangeneuve courroit après lui: le fuyard se retourne, & il donne à M. Grangeneuve cent coups de bâton, quand je dis cent, c'est-à-dire plusieurs. Il a été de nouveau arrêté: plusieurs députés ont accouru; ils ont dit qu'il étoit inviolable. M. Calvet l'a dégagé des mains de la gendarmerie nationale; on a dit que M. Calvet étoit son ami, & je n'ai pas eu de peine à le croire. Voilà tout ce que j'ai vu.

Madame Deglemont, MM. Jacquet, Barberouffe & plusieurs autres témoins, ont été entendus après M. Saint-Huruge. MM. Jacquet & Barberouffe n'ont rapporté que les circonstances favorables à M. Grangeneuve. Plusieurs députés sont montés à la tribune pour exposer ce qu'ils avoient vu. Plusieurs de leurs dépositions ont été plus favorables à l'accusé que celles de MM. Jacquet & Barberouffe. M. Coustard a déclaré avoir vu M. Jouneau maltraité par M. Barberouffe & par M. Saint-Huruge; ainsi on auroit pu accuser les témoins eux-mêmes. M. Lefage a vu M. Saint-Huruge tenir par derrière M. Jouneau, & le livrer aux coups de M. Grangeneuve.

M. Lassource a demandé le renvoi au comité, pour savoir s'il y avoit lieu à accusation. Cette opinion a produit un grand tumulte dans l'assemblée, le président a été obligé de se couvrir. Les tribunes se sont mêlées à la discussion par leurs murmures indiscrets & par leurs applaudissemens impétueux. Plusieurs fois on a réclamé le comité général, & une foule de députés se sont précipités vers le bureau pour donner leur signature, cependant l'assemblée nationale a passé à l'ordre du jour.

M. Larivière a observé que l'affaire étoit tout au plus susceptible de la police correctionnelle; il a demandé qu'on envoyât pour trois jours M. Jouneau dans les prisons de l'Abbaye. M. Gamon a demandé que M. Jouneau fût décrété d'accusation.

Après de longs débats, l'assemblée a fini par décréter l'envoi de M. Jouneau à l'Abbaye, sans préjudice de la poursuite devant les tribunaux.

Nous passons rapidement sur les premiers instans de cette séance, qui n'ont été remarquables que par un grand nombre d'adresses, de pétitions & de dons patriotiques. M. de Moy, curé de Saint-Laurent, a présenté à l'assemblée un mode de célébration pour la cérémonie du 14 juillet. L'assemblée en a renvoyé l'examen à son comité de législation.

Le ministre de la guerre a écrit à l'assemblée, pour lui demander que l'armée du Midi fût payée de la même manière que les armées du centre, du Nord & du Rhin. Cette lettre a été renvoyée aux comités militaire & de finances.

M. Calvet a fait un rapport sur la formation de l'état-major des colonies. L'assemblée a décrété que cet état-major seroit composé de trois adjudans-majors, de quatre aides-de-camp & d'un capitaine.

L'assemblée a entendu un rapport de M. Dumas sur l'affaire de Neuf-Brisack. Après avoir rendu hommage à la conduite sage, ferme & constitutionnelle du général Victor Broglie & des commandans militaires, il a présenté le tableau simple & précis des événemens arrivés près de Neuf-Brisack, les 6, 7 & 8 juin. Il résulte des dépositions des témoins, du récit officiel des commandans militaires & des commissaires du département du Haut-Rhin, que le camp sous Neuf-Brisack a été le théâtre des désordres les plus affligeans.

Nous donnerons l'analyse du rapport de M. Dumas & du projet de décret du comité, qui a proposé, pour les volontaires du premier bataillon de l'Ain & du sixième bataillon du Jura, les mêmes dispositions qui ont déjà été adoptées pour les cinquième & sixième régimens de dragons. Le rapporteur a proposé de voter des remerciemens à M. Victor Broglie, aux administrateurs du Haut-Rhin & à tous ceux qui ont concouru à rétablir l'ordre. L'assemblée a ajourné le projet à trois jours après la distribution.

La séance a fini par une discussion sur la fabrication, l'achat & la distribution des armes.

Paiement des six derniers mois 1791. Toutes lettres.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 16 juin 1792.

Affaires des Indes de 1500 l.....	1167
Portion de 1600 liv.....	90
Idem, de 100 liv.....	44
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	44
Empr. de d. c. 1782, quitt. de fin.....	2 1/2 p. 1/2
Empr. de 125 millions, déc. 1784.....	2 3/4 p. 1/2
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	2 3/4 p. 1/2
Idem, sans bulletin.....	4 3/4 p. 1/2
Idem, sorti en viager.....	4 3/4 p. 1/2
Bulletins.....	4 3/4 p. 1/2
Aff. nouv. des Indes. 1053. 52. 53. 54. 55. 50. 48. 44. 48. 46. 45. 44	
Caisse d'Escompte.....	3910
Banque-Caisse.....	1955. 56
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	3 3/4 p. 1/2

Prix de l'argent du 16 juin.

Pour avoir 100 liv. en arg., il en coûte 158 l. 10 s. en assignats.  
Un louis en or coûte 38 liv. 15 s. en assignats.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Monré, n.º 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés, franc de port, les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. par six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.